



Manitoba (Man.)

Population : 1 380 000

Nombre d'écoles (M-12) : 914

Nombre d'élèves en M-12 : 186 372

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : ~38

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~8 173

Gouvernance et réglementation

La seule référence à l'enseignement à distance dans la Loi sur les écoles publiques est la mention que le ministre de l'Éducation peut approuver des cours, entre autres les cours par correspondance. Le ministère de l'Éducation définit l'apprentissage à distance comme étant :

- un moyen de suivre des cours même si les élèves ne se trouvent pas nécessairement au même endroit que leurs enseignants, leurs instructeurs ou leurs tuteurs-correcteurs;
- des programmes offrant de la flexibilité et un accès égal à un éventail de possibilités éducatives tout en respectant les décisions de la collectivité locale relatives à la mise en œuvre des programmes.

Le ministère a publié d'autres documents réglementaires ou de politiques. En 2014, le ministère a créé un cadre permettant la mise en place des écoles secondaires virtuelles dans la province. À ce jour, le *Manitoba First Nations Education Resource Centre* et les divisions scolaires de *Pembina Trails* et de *St James–Assiniboia* ont signé une entente avec la Province, et ont obtenu des codes d'école du Manitoba pour leurs écoles secondaires virtuelles.

La Section des dossiers des élèves du Manitoba a un mécanisme permettant d'indiquer si le crédit acquis a été obtenu dans le cadre de l'enseignement à distance. Cependant, cette méthode de collecte de données dépend de l'exactitude du classement par catégories et de la saisie des données effectués par les écoles individuelles. Par défaut, la plupart des écoles indiquent le crédit comme ayant été acquis de manière traditionnelle, quelle que soit la méthode d'instruction. En tant que telles, les données rapportées dans ce profil peuvent être considérablement inférieures à la participation réelle à la formation à distance ou en ligne.

En général, les options d'apprentissage et d'enseignement à distance sont financées de façon analogue à l'éducation en classe, à quelques exceptions près. Les élèves inscrits à l'Option études indépendantes sont tenus de payer chaque inscription à un cours, mais, en ce qui concerne les élèves fréquentant une école au Manitoba, il est laissé à la discrétion de l'école de décider si les frais leur sont remboursés intégralement, partiellement ou pas du tout. Des frais par siège sont perçus pour le Programme adapté par les enseignants, et le consortium qui dirige cette option a établi un barème pour les membres et les non-membres. Enfin, l'école secondaire virtuelle *InformNet* a établi un barème des frais qui dépend du statut et de la résidence de l'élève. Les élèves résidant dans le territoire des divisions scolaires responsables ne paient pas de frais,

tandis que ceux qui résident à l'extérieur, ainsi que les élèves scolarisés à domicile et les adultes, sont tenus d'en payer.

Programmes d'apprentissage en ligne (M–12)

Chaque division scolaire de la province a participé à une ou plusieurs options des programmes d'enseignement à distance susmentionnés. Néanmoins, la participation varie d'année en année selon les besoins changeants des élèves et des écoles. L'option d'études indépendantes, c'est-à-dire en format imprimée s'est poursuivie au cours de l'année scolaire 2020-2021, mais a été interrompue le 30 juin 2021. Il y avait aussi le programme *Teacher Mediated Option (TMO)*, qui est géré par certaines divisions scolaires rurales à travers un consortium, en partenariat avec Éducation et Formation Manitoba. De plus, des options de cours sur Internet (*WBC*) ont été fournies à l'aide du système de gestion de l'apprentissage *Brightspace de Desire2Learn (D2L)* à compter du 6 avril 2020, *Blackboard Learn* étant toujours disponible pour la livraison des cours existants jusqu'au 30 juin 2020, date prévue pour sa cessation.

TMO, *WBC*, *InformNet*, et le *Manitoba Remote Learning Support Centre (K-8)* ont ensemble fourni des services d'enseignement en ligne à environ 8 173 élèves.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Au début de l'année scolaire 2019-2020, le ministère de l'Éducation du Manitoba a adopté une définition officielle de l'apprentissage mixte. « L'apprentissage mixte est une combinaison d'apprentissage traditionnel en présentiel en classe et d'apprentissage en ligne / à distance » (Éducation Manitoba, 2020, paragraphe 1).

Dans un effort pour soutenir davantage l'apprentissage mixte à travers la province, le ministère inclus dans un ajout « Apprentissage hybride » à la section traditionnelle « Enseignement à distance » du site Web d'Éducation Manitoba. Cette nouvelle ressource fournit aux enseignants et aux chefs d'établissement des avantages, des conseils, des exemples, des outils utiles ainsi que des ressources. Les enseignants du Manitoba pouvaient toujours continuer d'utiliser gratuitement le système de gestion de l'apprentissage provincial et ses cours de la 9^e à la 12^e année pour de l'apprentissage à distance ou de l'apprentissage hybride.

Le ministère ne fait pas de suivi officiel quant à la participation à l'apprentissage hybride. Le gouvernement a réalisé un sondage à l'échelle de la province à l'été 2017, qui a constaté que les écoles utilisaient diverses méthodes de mise en œuvre pour appuyer les élèves dans un environnement de classe mixte ou hybride et à distance, mais qu'il n'existait pas de comptabilisation ou d'estimation des activités d'apprentissage mixte ou hybride.

Apprentissage à distance

Fermeture des écoles – printemps 2020

Les écoles du Manitoba ont fermé le 20 mars 2020. Le ministère de l'Éducation a lancé son site Internet d'enseignement à distance, *Mon apprentissage chez moi* qui offrait, pour appuyer élèves,

parents et tuteurs des liens vers des ressources d'apprentissage pour chaque niveau scolaire en mettant l'accent sur la littératie et la numératie ainsi que sur la santé mentale et physique. Pour les élèves qui avaient un accès limité à l'apprentissage en ligne, des documents imprimés leur ont été fournis et la sensibilisation des élèves à risque a été encouragée. Les enseignants devaient assurer une communication quotidienne avec les élèves soit par téléphone, plateformes en ligne, courriel ou courrier postal. Les attentes en matière de fréquentation pour l'enseignement à distance étaient de cinq heures par semaine pour les élèves de la maternelle à la 4^e année, de dix heures par semaine pour les élèves de la 5^e à la 8^e année et un minimum de trois heures par cours par semaine pour les élèves de la 9^e à la 12^e année. Des bulletins ont été remis et ceux-ci reflétaient au minimum les progrès de l'élève jusqu'au 23 mars 2020. Cependant, les élèves ont eu la possibilité d'améliorer leurs notes. Tous les tests standardisés provinciaux ont été annulés (Nagle et al., 2020a).

Réouverture des écoles – automne 2020

Des regroupements en cohorte ont été mis en place pour les élèves en classe avec un plafond à 75 élèves pour d'autres activités et une distanciation physique, c'est-à-dire deux mètres entre les groupes, des diners et des pauses, des entrées et des sorties échelonnés étaient aussi en vigueur. L'apprentissage à domicile pouvait être une option lorsque la distanciation physique pouvait être respectée et lorsque les écoles pouvaient s'engager dans un modèle d'apprentissage mixte, à la fois synchrone et asynchrone avec les élèves. Des attentes normales en matière de fréquentation étaient requises pour le modèle d'apprentissage à l'école ou mixte. Les évaluations provinciales de 12^e année se sont poursuivies pour l'année scolaire 2020-2021. Les divisions scolaires ainsi que les enseignants étaient responsables pour déterminer les besoins des élèves en matière de technologie, et le ministère de l'Éducation a assuré la disponibilité des appareils ainsi que la possibilité à d'autres options pour les élèves ayant un accès limité à Internet (Nagle et al., 2020b).

Année scolaire 2020-2021

L'année scolaire 2020-2021 s'est entamée avec un apprentissage en présentiel, mais le 4 janvier 2021, les élèves de la septième à la douzième année ont dû retourner pendant deux semaines en apprentissage à distance, ce qui était facultatif pour les élèves de la maternelle à la sixième année. Le gouvernement n'a pas émis de fermeture d'écoles à l'échelle de la province, mais plutôt des fermetures par région. Selon le niveau de risque dû au COVID-19, trois modèles d'apprentissage différents furent mis en œuvre : les élèves étaient en présentiel à l'école pour le niveau 1, les élèves étaient en apprentissage mixte pour le niveau 2 et pour le niveau 3 les élèves étaient entièrement à distance. Lors de l'apprentissage mixte, la priorité a été donnée aux élèves ayant des besoins spéciaux pour l'apprentissage en présentiel à l'école. Les élèves entièrement en apprentissage à distance devaient pleinement participer chaque jour et étaient soumis à de régulières évaluations. Les parents qui souhaitaient que leur enfant reste à la maison devaient aviser l'école avant le 30 janvier 2021, un statut qui est ensuite resté en vigueur pour le reste de l'année scolaire 2020-2021. Les élèves de la première à la quatrième année en apprentissage à distance devaient suivre de cinq à six heures d'apprentissage synchrone par semaine et deux heures et demie de travail asynchrone chaque semaine. Pour les élèves de la cinquième à la huitième année de sept à huit heures d'apprentissage synchrone par semaine avec trois heures de travail asynchrone par jour. Les enseignants devaient rencontrer individuellement leurs élèves

pendant au moins 20 minutes par semaine et chaque division scolaire et leurs écoles étaient responsables pour l'accès des élèves aux appareils numériques (Nagle et al., 2021).

References

Manitoba Education. (2020). *Distance learning: Blended learning*.

https://www.edu.gov.mb.ca/k12/dl/blended_learning.html /

https://www.edu.gov.mb.ca/k12/dl/docs/blend_learn.pdf

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2020a). *Documenting triage: Detailing the response of provinces and territories to emergency remote teaching*. Canadian eLearning Network.

<https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/Documenting-Triage-canelearn-emergency-remote-teaching-report1.pdf>

Nagle, J., Barbour, M. K., & LaBonte, R. (2021). *Toggling between lockdowns: Canadian responses for continuity of learning in the 2020-21 school year*. Canadian eLearning Network.

<https://secureservercdn.net/198.71.233.153/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2021/08/canelearn-2020-21-school-year.pdf>

Nagle, J., LaBonte, R., & Barbour, M. K. (2020b). *A fall like no other: Between basics and preparing for an extended transition during turmoil*. Canadian eLearning Network.

<https://secureservercdn.net/198.71.233.227/sgf.292.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/11/A-Fall-Like-No-Other-canelearn-remote-teaching-report2.pdf>